

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CAFÉTÉRIA ESSA INC.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 23 janvier 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.

- L'affichage règlementaire : routine, menu, plan d'évacuation, allergie, nom et numéro de téléphone du mentor ainsi que l'inspectrice sont tous afficher à l'entrer afin que les parents puissent en avoir accès.
- Les fiches des médicament administrés sont complétées et les parents sont au courant de la démarche à suivre afin que l'éducatrice puisse l'utiliser adéquatement.

Après discussions avec l'éducatrice en charge Mme Giselle, je lui ai donner chaque document pour les médicaments. Elle m'assure qu'elles ont déjà utiliser pour un médicament unique mais pas à long terme. Je lui ai donner les formulaires et eux une discussion afin de m'assurer qu'elles ont tous les documents réglementaires.

Les éducatrices sont organisées et à l'écoute des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 janvier 2020

Date

original signé par
Giselle Ward

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 janvier 2020

Date